

Séance du Conseil municipal du 15 février 2024

Date de la convocation du Conseil municipal : 3 Février 2024 (samedi)
Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 27
Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 25 dont 20 présents + 5 pouvoirs

L'an deux-mille vingt-quatre et le 15 février, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Marcy l'Etoile, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil en mairie, sous présidence de Monsieur Loïc COMMUN, Maire.

21 Membres présents :

COMMUN	LAGRANGE	DAUPHIN-GUTIERREZ	JASSERAND
SEDDAS	KOUZOUPIS		GARABED
DONZELOT	COUVRAT	EYNARD	
MARILLIER	MARIE-BROUILLY	GIRIN	DELORME
	MICHAUX	SOUGH	MAITRE
			PATOUILLARD
RIVET	MOULARD	BEGUE	

06 Membres absents excusés :

SEGUIN	HODZIC	MANTOUX	DOUCET
BARRAL	DORVEAUX (arrivée à la délibération 20240215-018)		

05 Pouvoirs :

SEGUIN	Donne pouvoir à	COMMUN
HODZIC	Donne pouvoir à	JASSERAND
MANTOUX	Donne pouvoir à	PATOUILLARD
DOUCET	Donne pouvoir à	MAITRE
BARRAL	Donne pouvoir à	SOUGH

Délibération n° 20240215-015 / 7.1.1 Budgets et comptes

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET PRINCIPAL

Michel LAGRANGE, adjoint en charge des finances, propose d'examiner le Compte Administratif 2023 du budget principal tel qu'il a été établi au vu des documents comptables et précise que le résultat de l'exercice s'établit comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	5 184 577.25 €
Recettes	7 129 269.23 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2023	+ 1 944 691.98 € (1)
Report du résultat de l'exercice 2022	+ 236 673.35 €
RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	+ 2 181 365.33 € (2)

INVESTISSEMENT	
Dépenses	3 511 629.91 €
Recettes dont affectation résultat fonctionnement 2022 (c/1068)	2 536 292.53 €
Résultat d'investissement de l'exercice 2023	- 975 337.38 € (3)
Report du résultat de l'exercice 2022	+ 3 542 007.52 €
RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	+ 2 566 670.14 € (4)

Restes à Réaliser en dépenses d'investissement	2 967 813.01 €
Restes à Réaliser en recettes d'investissement	815 415.30 €
RESULTAT DE LA BALANCE DES RESTES A REALISER	- 2 152 397.71 € (5)

RESULTAT GLOBAL EXERCICE 2023	+ 969 354.60 €	= (1) + (3)
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2023	+ 4 748 035.47 €	= (2) + (4)
RESULTAT GLOBAL 2023 à affecter après prise en compte des RAR	+ 2 595 637.76 €	= (2)+(4)+(5)

Ces éléments sont en concordance avec le Compte de Gestion dressé par le Comptable public.
Après présentation du Compte Administratif 2023, Monsieur le Maire sort et ne prend pas part au vote.

Sous la présidence de Patrice COUVRAT doyen de l'assemblée, le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres, approuve la gestion de l'exercice 2023 par Monsieur le Maire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Loïc COMMUN.



Le secrétaire de séance,
Nathalie EYNARD.

Délibération n° 20240215 du 15/02/2024
Signataire : Loïc COMMUN, Maire
Télétransmis en Préfecture le 22/02/2024
Mis en ligne sur le site Internet de la commune le 22/02/2024

